



PACTE

DÉFINITION

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (Pacte) est un dispositif d'accès à la fonction publique réservé aux jeunes sans diplôme ou peu diplômés ou aux chômeurs de longue durée.



Diversité des profils



Ascence sociale



Service public



LE PUBLIC

Jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes

Jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap

LES CONDITIONS À REMPLIR

Les conditions à remplir pour être recruté dans le cadre du Pacte?

- Vous avez entre 16 et 28 ans, vous êtes sans diplôme, ni qualification professionnelle ou avez un niveau de qualification inférieur au baccalauréat
- Vous avez au moins 45 ans, êtes chômeur de longue durée et touchez le RSA: RSA: Revenu de solidarité active ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

À QUOI ÇA SERT ?

- Le Pacte permet d'accéder à un emploi de catégorie C, c'est-à-dire un emploi ouvert habituellement aux personnes titulaires d'un BEP, d'un CAP ou d'un brevet des collèges.
- Le Pacte peut permettre d'accéder à un emploi de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière.
- Le candidat recruté dans le cadre du Pacte est recruté sans concours en CDD: CDD: Contrat à durée déterminée.
- Pendant son CDD, le candidat bénéficie d'une formation en alternance.
- À la fin du CDD, le candidat a vocation à être titularisé. Acte par lequel l'autorité administrative confère à l'agent qu'elle a recruté le statut de fonctionnaire en tant que fonctionnaire.

QUELLES ENTREPRISES ?

- Tout professionnel en activité
- Tout professionnel à la retraite
- Toute entreprise, administration ou collectivité territoriale qui souhaite contribuer à la préparation à l'emploi de jeunes
- Le parrain peut conseiller sur les démarches emploi, le CV l'entretien d'embauche, sensibiliser aux réalités du monde du travail



➡* Pour aller plus loin sur travail-emploi.gouv.fr

➡* [Les mesures pour l'emploi des jeunes](#)